

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

18, RUE SCHWILGUÉ
67000 STRASBOURG
Tél. et Fax: 03 88 37 38 29

**Association de Lutte contre la Toxicomanie
« A.L.T. »**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association A.L.T.,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association de Lutte contre la Toxicomanie « A.L.T. » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de mes appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations auxquelles j'ai procédé :

- le total des engagements de retraite connus au 31 décembre 2013 est évalué à 123 831 €. Ces engagements sont partiellement couverts, d'une part par la provision figurant dans les comptes pour 81 964 €, d'autre part par la mise en place d'une assurance Indemnités Fin de Carrière dont le montant au 31 décembre 2013 s'élève à 41 867 €.
- Le montant des financements 2013 des PAEJ n'ayant pas été intégralement engagé au cours de l'exercice, la part des ressources non utilisées, soit 24 336 € a été portée en fonds dédiés.
- Enfin, je vous rappelle que le résultat 2013 du CSAPA ne sera définitif qu'après l'aval de l'autorité de tarification. Les résultats 2011 et 2012 n'ont pas pu faire l'objet d'une affectation définitive compte tenu de l'absence d'une telle notification en 2013.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Association de Lutte
contre la Toxicomanie
« A.L.T. »

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2013

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux membres de votre Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM

P. de Turckheim

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE

Bilan au 31 décembre 2013

ACTIF	ANNEE 2013		ANNEE 2012		PASSIF	ANNEE 2013	ANNEE 2012
	BRUT	AMORT.	NET				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	35 610,54	5 398,76	30 211,78	27 440,82	Réserves	366 698,96	375 718,34
Immobilisations corporelles	227 115,05	180 261,59	46 853,46	43 577,05	Rapport à nouveau	98 839,77	86 757,05
Immobilisations financières	27 316,71	0,00	27 316,71	23 257,71	Legs et donations	4 684,98	3 744,98
					Résultat de l'exercice 2013	234,82	0,00
					Résultat de l'exercice 2012	0,00	3 063,34
					Subventions d'investissement	39 139,53	42 539,13
TOTAL I	290 042,30	185 660,35	104 381,95	94 275,58	Provisions réglementées	4 792,53	0,00
ACTIF CIRCULANT					TOTAL I	514 390,59	511 822,84
Stocks et encours	0,00	0,00	0,00	0,00	Provisions pour risques - charges	81 964,44	129 671,91
Marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	Fonds délégués sur subvent. fonct.	231 411,37	175 005,33
Avances et Acomptes versés s/commandes	250,00	0,00	250,00	0,00	TOTAL II	313 375,81	304 677,24
Créances					DETTES		
Clients et comptes rattachés	4 973,11	0,00	4 973,11	3 320,60	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
Autres	48 355,18	0,00	48 355,18	90 499,75	Fournisseurs et comptes rattachés	8 808,18	15 118,72
Valeurs mobilières de placement	450 078,67	0,00	450 078,67	580 108,10	Dettes fiscales et sociales	296 828,48	279 715,38
Disponibilités	524 421,79	0,00	524 421,79	362 933,75	Autres dettes	7 452,91	26 457,94
TOTAL II	1 028 078,75	0,00	1 028 078,75	1 036 862,20	TOTAL III	313 089,57	321 292,04
Charges constatées d'avances	8 395,27	0,00	8 395,27	6 654,34	Produits constatés d'avance	0,00	0,00
TOTAL III	8 395,27	0,00	8 395,27	6 654,34	TOTAL IV	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 326 516,32	185 660,35	1 140 855,97	1 137 792,12	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	1 140 855,97	1 137 792,12

COMPTE DE RESULTAT		31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS EXPLOITATION			
Prestations de services		16 076,32	9 673,50
Dotation globale reductible		1 648 418,00	1 563 824,00
Dotation globale non reductible		25 640,00	33 200,00
Subventions de fonctionnement		259 846,00	243 087,00
Reprise sur amortissement et provisions		12 707,47	97 169,00
Transfert charges		0,00	0,00
Autres produits		87,25	60,00
TOTAL		1 962 775,04	1 947 013,50
CHARGES EXPLOITATION			
Achats non stockés		-73 547,46	-78 474,48
Autres charges externes		-286 756,62	-350 893,76
Impôts et taxes		-113 862,90	-103 968,74
Salaires et traitements		-979 739,13	-907 190,48
Charges sociales		-471 959,17	-436 779,85
Amortissements et provisions		-18 397,66	-24 769,48
Report des ressources non utilisées sur subventions attribuées		0,00	-58 722,00
Autres charges		-112,51	-20,42
TOTAL		-1 944 375,45	-1 960 819,21
RESULTAT EXPLOITATION		18 399,59	-13 805,71
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers		3 984,73	5 892,60
Autres intérêts		0,00	0,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		1 428,80	458,20
TOTAL		5 413,53	6 350,80
CHARGES FINANCIERES			
Charges financières		0,00	0,00
Intérêts et charges assimilés		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER		5 413,53	6 350,80
RESULTAT COURANT		23 813,12	-7 454,91
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opération gestion/exercices antérieurs		0,00	1 072,30
Sur opération en capital		3 699,60	10 636,78
Reprise provision		35 000,00	0,00
Report des ressources non utilisées (ex antérieurs)		13 576,70	43,72
Transferts de charges		0,00	0,00
TOTAL		52 276,30	11 752,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opération gestion - exercice courant		-17,00	0,00
Sur opération gestion - exercices antérieurs		-441,33	-619,55
Sur opération en capital		0,00	0,00
Amortissements et provisions		-4 792,53	0,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-69 982,74	0,00
TOTAL		-75 233,60	-619,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-22 957,30	11 133,25
Impôts sur les sociétés		-621,00	-615,00
EXCEDENT OU PERTE		234,82	3 063,34

Annexe aux comptes annuels

Exercice du 1.1.2013 au 31.12.2013

1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Activité :

CSAPA :

Au titre du Projet d'Etablissement du CSAPA agréé en 2009 et des mesures nouvelles demandées depuis 2010, la prise en compte des soins et de l'accompagnement des personnes dépendantes à l'alcool a été financée en année pleine en 2013. L'activité a démarré en mai 2013. La formation des équipes débutée au dernier trimestre 2013 se poursuivra en 2014.

En partenariat avec le SEHLVA/HUS, le CSAPA a expérimenté l'activité intitulée " Initier une stratégie coordonnée de réduction des risques de transmission des hépatites B et C et du VIH parmi les usagers de substances psychoactives".

En février 2013, l'association a fait l'acquisition du logiciel patients 'Eo Addictions', l'ensemble des personnels a été formé.

PAEJ :

Certains temps de permanence de PAEJ ont été réajustés en fonction des fréquentations des jeunes :

- augmentation des temps d'intervention sur les PAEJ d'Illkirch et de Strasbourg Neuhof,
- diminution des temps de permanence au PAEJ de Geispolsheim.

L'activité du PAEJ Schirmeck a été réorganisée fin 2013 pour tenir compte du diagnostic du contrat local de santé mis en place sur la vallée de la Bruche.

Effectifs :

CSAPA

Dans le cadre de la prise en charge de l'alcoologie, embauche d'un nouveau médecin à mi-temps et augmentation du temps d'intervention d'une psychologue au 1^{er} mai 2013.

Dans le cadre du projet SEHLVA/HUS, augmentation de 0.05 ETP du temps infirmier et de 0.05 ETP du temps médical.

Un auxiliaire socio-éducatif a été en apprentissage d'éducateur spécialisé pendant l'année 2013.

Une comptable a été recrutée à mi-temps en août 2013.

Financements :

CSAPA :

En 2013, le CSAPA a bénéficié d'un taux d'évolution de 1.4% sur l'ensemble des groupes fonctionnels.

En crédits reconductibles, l'Agence Régionale de Santé a financé le développement de la prise en charge des soins liés à la dépendance à l'alcool à hauteur de 62700€.

Les crédits non reconductibles pour un montant total de 25640€ ont été attribués pour le financement :

- de l'évaluation externe

- de la rénovation des locaux et le loyer du CTR
- des guides de réduction des risques.

PAEJ

La subvention accordée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, principal financeur du réseau a baissé de 30% passant de 106220€ à 81187€. Cette baisse a été compensée pour partie par une subvention de 10000€ de l'ACSE destinée au fonctionnement des PAEJ situés sur le territoire de la CUS.

Le réseau est financé par l'ARS dans le cadre d'un CPOM jusqu'en 2014.

Résultat 2013 :

Le résultat excédentaire de l'association s'élève à 235€ :

- Centre de Soins, d'Accompagnement, de Prévention en Addictologie (CSAPA) : 235 €
- Réseau des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) : 24335 € ont été mis sur un fonds dédié à compenser des déficits ultérieurs soit au final un résultat de 0€.

2 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règlements du Comité de réglementation comptable (CRC n°99-03 du 29 avril 1999 modifié et n°99-01 du 16 février 1999 modifié applicables aux associations).

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les charges et produits sur exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'usage pour les actifs non décomposables (mesures de simplification applicables aux PME) :

- agencements et installations : 10 ans
- travaux de peinture : 3 ans
- matériel et outillage : de 1 à 5 ans
- matériel informatique : de 1 à 5 ans
- mobilier : de 4 à 5 ans.

Pour les subventions ou dotations affectées, la fraction non utilisée au cours de l'exercice est enregistrée en fonds dédiés. Le résultat de l'exercice ne comprend que la part consommée de la dotation ou subvention.

L'évolution des provisions pour risques et charges ainsi que des fonds dédiés est récapitulée dans le tableau ci-après.

3 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Variation de l'actif immobilisé

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	31 711 €	3 900 €		35 611 €
Immobilisations corporelles	217 331 €	20 544 €	10 761 €	227 115 €
Immobilisations financières	23 258 €	4 059 €		27 317 €
Total	272 300 €	28 503 €	10 761 €	290 042 €
Amortissements	A l'ouverture	Dotations	Reprises	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 270 €	1 129 €		5 399 €
Immobilisations corporelles	173 754 €	17 269 €	10 761 €	180 262 €
Immobilisations financières	0 €			0 €
Total	178 024 €	18 398 €	10 761 €	185 661 €

Réévaluation – Non applicable

Frais d'établissement – Non applicable

Frais de recherche et de développement – Néant

Fonds commercial – Non applicable

Immobilisations financières : 27 317€

- Participation à l'effort de construction versée sous forme de prêt à 20 ans : 26 802€

- Part sociétaire Citiz : 500€

- Part sociale Crédit Coopératif : 15€

Etat des créances

Clients et comptes rattachés	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Clients et usagers	1 508 €	3 465 €	4 973 €
TOTAUX	1 508 €	3 465 €	4 973 €

Autres créances	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Subventions à recevoir			
Subvention exceptionnelle ville de Strasbourg		5 000 €	5 000 €
Collectivités territoriales	39 810 €		39 810 €
Autres comptes débiteurs			
Dépenses de formations engagées non remboursées		3 445 €	3 445 €
Produits à recevoir			
Don		100 €	100 €
TOTAUX	39 810 €	8 545 €	48 355 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Abonnements revues		132 €	132 €
Loyer et charges janvier 2014		8 184 €	8 184 €
Abonnement Electricité		79 €	79 €
TOTAUX	0 €	8 395 €	8 395 €

Charges à répartir – Néant

4 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DU BILAN PASSIF

Subventions d'investissements

	A l'ouverture	Augmentation	A la clôture
131 – Subventions d'investissements	83 115 €		83 115 €
139 – Subv d'investissements inscrite au résultat	(40 576 €)	(3 399 €)	(43 975 €)
Subvention d'investissement au bilan	42 539 €	(3 399 €)	39 140 €

Provisions règlementées et provisions pour risques et charges

Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions règlementées		4 793 €		4 793 €
Pour risque (Litiges salariaux)	35 000 €		35 000 €	
Pour charges (Départs en retraite)	94 672 €		12 707 €	81 965 €
Total	129 672 €	4 793 €	47 707 €	86 758 €

Fonds dédiés

Fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
CSAPA				
Fonds dédiés/Investissement et travaux	17 742 €	7 000 €		24 742 €
Fonds dédiés/Exploitation	127 740 €	27 647 €	13 577 €	141 810 €
Evaluation externe		6 000 €		6 000 €
Fonds dédiés/subv ville Strasbourg		5 000 €		5 000 €
PAEJ				
Fonds dédiés/Exploitation	29 523 €	24 336 €		53 859 €
Total	175 005 €	69 983 €	13 577 €	231 411 €

Dettes

DETTES	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Fournisseurs et comptes rattachés	1 184 €	7 624 €	8 808 €
Dettes fiscales et sociales	26 583 €	270 246 €	296 829 €
AUTRES DETTES			
Autres comptes débiteurs		277 €	277 €
Charges à payer		7 176 €	7 176 €
TOTAUX	27 767 €	285 323 €	313 090 €

La gestion des règlements relatifs à la taxe sur les salaires, la formation continue, l'effort de construction et le conseil conventionnel d'établissement sont réalisés par le biais des comptes de tiers du CSAPA.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF ET PASSIF

Echéances des créances et des dettes

DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Dettes financières				
Fournisseurs	8 808 €	8 808 €		
Dettes fiscales et sociales	296 829 €	296 829 €		
Autres dettes	7 453 €	7 453 €		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	313 090 €	313 090 €		

CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif circulant	1 028 079 €	1 028 079 €	
Charges constatées d'avance	8 395 €	8 395 €	
TOTAL	1 036 474 €	1 036 474 €	

6 – COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Produits et charges sur exercices antérieurs : NEANT

Produits exercices antérieurs	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
TOTAUX	0 €	0 €	0 €

Charges exercices antérieurs	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Hab Moderne solde Charges locatives 2012		171 €	171 €
Factures fournisseurs 2012		270 €	270 €
TOTAUX	0 €	441 €	441 €

Autres charges et produits exceptionnels

Produits exceptionnels	PAEJ	CSAPA	TOTAUX
Produits de cession d'actif immobilisé		300 €	300 €
Quote-part de subvention virée au résultat		3 400 €	3 400 €
TOTAUX		3 700 €	3 700 €

- Dettes garanties par des sûretés réelles – Néant
- Crédit-bail – Néant
- Engagements financiers – Néant

7 -- AVANTAGES EN NATURE

Mise à disposition de bureaux dans le cadre des permanences hebdomadaires des PAEJ, l'association ne dispose d'aucune information pour évaluer le montant de ces contributions en nature.

8 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Convention collective : CCN du 31 octobre 1951 complétée par la recommandation patronale du 4 septembre 2012.

	2011	2012	2013
Effectif moyen sur l'année			
CDI+CDD	23.14 ETP	24.42 ETP	24.56 ETP
Dont Hommes	10.24 ETP	9.22 ETP	9.93 ETP
Dont Femmes	12.90 ETP	15.20 ETP	14.63 ETP
Effectif au 31 décembre en ETP	23.78 ETP	24.56 ETP	25.21 ETP
Effectif au 31 décembre en nombre de personnels	33	34	35
Contrat d'apprentissage	1	1	1
Masse salariale brute :	863 178 €	905 711 €	976 011 €

Article 20 de la Loi du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif :

Le montant des rémunérations brutes des trois cadres salariés affectés aux postes de direction (Directeur, Chef de service, chef de bureau) s'élève pour l'exercice à 156 023 €. Ils ne perçoivent aucun avantage en nature.

Le Président et les membres du Conseil d'administration sont bénévoles et ne bénéficient d'aucune rémunération, ni avantage en nature.

Engagement en matière de pensions et retraites :

Tout salarié qui part en retraite ou est mis à la retraite bénéficie d'une indemnité plus communément appelée Indemnité de Fin de Carrière (IFC). Celle-ci est prévue par la convention de l'hospitalisation privée à but non lucratif qui en fixe le montant selon l'ancienneté.

La loi du 11 juillet 1985 (article L. 123-13 alinéa 3 du code du commerce) impose la mention de cet engagement en annexe du bilan. Il est déterminé pour chaque salarié en fonction de sa date de départ ou de mise à la retraite probable et d'une estimation du montant des prestations qui lui sont dues.

La méthode de calcul utilisée est conforme à celle recommandée par le Conseil National de la Comptabilité au 1^{er} avril 2003 reprenant la méthode internationale exposée dans la norme IAS n°19.

Au 31 décembre 2013, le passif social calculé selon cette méthode s'élève à 123 831 € :

- Montant externalisé : 41 866 € (solde au 31/12/2013)
- Montant en compte : 81 965 €

12 707 € ont été repris en 2013 suite à un départ en retraite.

Engagements en matière de droits individuels à la formation :

Dans le cadre du droit individuel à la formation institué par la loi 2004-391 du mars 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, au 31/12/2013, le volume d'heures de formation cumulées relatif aux droits acquis et non exercés est de 2518 heures :

- salariés en CDI temps partiel : 876 heures,
- salariés en CDI à temps plein : 1642 heures.

BUREAU DE REVISION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE
B. R. E. C.

PATRICIA DE TURCKHEIM

Expert Comptable Diplômé

Commissaire aux Comptes

18, RUE SCHWILGUÉ
67000 STRASBOURG
Tél. et Fax: 03 88 37 88 29

Association de Lutte contre la Toxicomanie «A.L.T.»

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ALT,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisée ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTION CONCLUE AU COURS DE L'EXERCICE

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

**CONVENTION APPROUVEE AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT
L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE**

En application des dispositions de l'article R.314-59 du Code de l'action sociale et des familles, j'ai été informée que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

▪ Rémunération des cadres dirigeants salariés au sens de l'article L.215-15-1 du Code du travail, d'une personne morale de droit privé à but non lucratif gérant un établissement social ou médico-social :

- Montant total des rémunérations dont le détail est fourni en annexe : 156 023 Euros.

Fait à Strasbourg, le 25 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Patricia de TURCKHEIM

P. de Turckheim
